



Mairie
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIUE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2024 A 17h00**

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV de la dernière réunion (20/09/2024)**
- **Point sur les travaux : avancement, programmation, demandes de subventions**
- **Gestion budgétaire (suivi du budget, transfert de crédits, subventions, participations...)**
- **Tarifs 2025**
- **Gestion du personnel communal : recrutement secrétariat, régime prévoyance**
- **Redevance d'Occupation du Domaine Public ENEDIS**
- **RGPD : adhésion au groupement de commande CCO**
- **Plan Communal de Sauvegarde**
- **Mise à jour, reconduction et nouvelles conventions**
- **Urbanisme : Point sur les dossiers en cours**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**
- **Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion**
- **Questions diverses**

En préambule de la réunion, le PV de la réunion du 20/09/2024 est approuvé à l'unanimité

TRAVAUX : AVANCEMENT, SUIVI PROGRAMMATION :

- Sans changement depuis la réunion du 20 septembre 2024

Gestion budgétaire : Suivi du budget

- L'exécution du budget montre un excédent en fonctionnement et en investissement, ce qui démontre une bonne gestion financière des comptes de la commune.
Une réflexion sera menée par les élus sur les travaux, aménagements et besoins d'ici la prochaine réunion du Conseil Municipal de préparation du budget 2025, qui aura lieu courant janvier.

DELIBERATIONS :

- **Attribution de subventions à des associations locales :** complément sur le Budget 2024 suite à de nouvelles demandes
- **Cantine Collège de Bourg d'Oisans :** reconduction de la participation de la commune aux frais de cantine pour les enfants scolarisés au collège de Bourg d'Oisans, pour l'année scolaire 2024-2025.

• **TARIFS 2025 :**

Après délibération, le Conseil Municipal, établit les tarifs comme suit :

• **REMUNERATIONS :**

Personnel non qualifié :	SMIC + Congés Payés
Personnel qualifié :	120% du SMIC + Congés Payés
Heure de tracteur (travaux courants) sans chauffeur :	36 €
Heure de tracteur (travaux courants) + chauffeur :	36 € + rémunération pers. Qualifié
Heure de tracteur (déneigement ou terrassement)	48 €
Heure de tracteur + chauffeur (déneigement ou terrassement):	48 € + rémunération pers qualifié

- **EAU : délibérations relatives à l'adoption du règlement intérieur de l'eau et à ses éventuelles modifications / pas de modification pour 2024 (délibération V 11 2014 du 28/11/2014 toujours en vigueur)**

- **ASSAINISSEMENT : compétence et tarifs SACO**

A rappeler qu'à ces deux facturations s'ajoutent depuis 2008 les taxes « Agence de l'Eau »; taxes qui seront recouvertes par la Commune pour le compte de l'Agence de l'eau selon un calcul imposé.

- DENEIGEMENT ET PETITS TRAVAUX POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS : sans changement par rapport à 2024 soit : **30 € / heure**
- CAMPING MUNICIPAL (AIRE DE BIVOUAC DES GRANGES DU GAY) *sans changement par rapport à 2024* :
 - Adulte à partir de 16 ans : **5.50 €** par personne et par nuitée
 - Enfant de moins de 10 ans : **gratuit**
 - Enfant de 10 à 16 ans : **4.00 €** par personne et par nuitée
 - Jeton de douche **2.50 €**
 - Garage mort **5.50 €** par jour
- LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : *sans changement par rapport à 2024*

Pour rappel la location de la salle polyvalente n'est possible que pour les personnes inscrites sur les rôles d'impôts de la commune

Location week-end (ou 2 jours)	130 €
Location créneau supplémentaire de 24H	65 €
Location de la vaisselle	70 €

Refacturation de la vaisselle endommagée / CF délibération I 12 2016

(A noter que la location de la vaisselle se fait uniquement dans le cadre de la location conjointe de la salle polyvalente)

- DIVERS TARIFS : *sans changement par rapport à 2024*
 - Locations mensuelles des garages et des box de stationnement – *appel de loyer trimestriel* :
 - Ste Anne 3 €/m²/mois
 - Entrée du Village 2 €/m²/mois
 - Maison des Alpagnes 2.80m²/mois
 - Résidence St André 2.70€/m²/mois)
 - Concessions de cimetière : 90 € pour une concession trentenaire
 - Duplication (papier ou numérique) d'un dossier d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) : 40 € par dossier
 - Abonnements à la Bibliothèque Municipale
 - Abonnement individuel annuel : 5 €
 - Abonnement familial annuel : 8 €
 - Abonnement individuel vacancier : 3 €
 - Abonnement familial vacancier : 5 €
 - Caution (uniquement pour les vacanciers / restituable en fin de séjour) : 30 €

• Gestion du personnel communal :

- Recrutement secrétaire de mairie : décision de recourir au service commun de secrétariat de la Communauté de Communes de l'Oisans
- Régime prévoyance (obligatoire au 01/01/2025) : choix du prestataire et participation employeur

- **Redevance d'Occupation du Domaine Public ENEDIS** : validation des nouveaux critères de calcul de la RODP provisoire « chantier » au 01/01/2025
- **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)** : décision de recourir à un prestataire extérieur par le biais d'un groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes de l'Oisans

Autres points à l'ordre du jour :

En raison de l'absence du Maire pour raisons médicales, les autres points inscrits à l'ordre du jour sont évoqués mais sont reportés à la prochaine réunion :

- **Plan Communal de Sauvegarde** : Décision d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde pour lister les besoins et moyens nécessaires
- **Mise à jour, reconduction et nouvelles conventions**
- **Urbanisme : Point sur les dossiers en cours**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**



Questions Diverses :

- Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu courant janvier 2025